

Votez

le 29 mars 2026
2^e tour pour les élections

L'Alliance

de gauche!



Jean

Ceppi

Eduardo

Camacho-Hübner

Souleymane

Barry

Julie

Papet



Avec Roger Nordmann au Conseil d'État!

Pour en savoir plus :
chavannes2026.ch

Engagements de l'Alliance de gauche



Un plan d'action logement
50% minimum de logements d'utilité publique dans les nouveaux quartiers.

Partenariats avec des coopératives d'habitation. Défense active des droits des locataires.



Une ville accueillante
Crèches, parcs, espaces de rencontre et de sport populaire. Structures

d'accueil et d'accompagnement pour les élèves, camps de vacances accessibles selon les revenus. Des quartiers vivants pour tous les âges.



Bonne gestion financière
La Commune doit investir plutôt que louer. Elle se dote des outils nécessaires

(fonds communal, fondation pour le logement, acquisitions, préemption) pour répondre aux réels besoins de sa population.



Une ville verte

Sauvegarde des parcs et espaces verts, Développement de

nouvelles lignes de transport public. Gestion raisonnée et durable des ressources.



Au service de la population
Information claire et facilitée et accessibilité aux services (inter-)

communaux. Renforcement du soutien à la santé des habitants (dont les soins dentaires). Reconnaissance et soutien du bénévolat.



Une commune transparente

Des objectifs clairs, un suivi régulier. Une collaboration étroite et transparente

avec le Conseil communal et ses commissions.

Charte des candidat·es à la municipalité

Dans le cadre de leur mandat, les candidat·es de l'Alliance s'engagent à :

En tant qu'autorité politique

- ① Cultiver la collaboration et la solidarité au-delà de la commune, en particulier à l'échelle de l'Ouest lausannois.
- ② Répartir équitablement les pouvoirs au sein de la Municipalité et s'opposer à toute forme d'autoritarisme.

Envers la population

- ③ Assurer une communication communale inclusive via des canaux officiels et indépendants.
- ④ Renforcer la transparence en publiant les décisions municipales.

Envers l'ensemble des employé·es de la Commune

- ⑤ Respecter leur dignité et lutter contre toute forme de discrimination.
- ⑥ Garantir de bonnes conditions de travail de manière proactive: locaux, outils et formations adaptés.
- ⑦ Protéger leur santé mentale et physique par la mise à disposition de personnes ressources.
- ⑧ Évaluer le travail sur la base d'objectifs clairement définis et mesurables.
- ⑨ Garantir le droit de s'associer et de s'organiser pour défendre leurs droits et intérêts, avec le temps et les espaces nécessaires.